

Monsieur FINET Michel

La Plaine B.P. N° 404

209, R.N.7 AUBERIVES SUR VAREZE 38554 Saint Maurice l'Exil

Tél. 04.74.58.21.47 Mobile : 06.11.71.43.88

Monsieur le PRESIDENT
DU C.C.P.R.

38554 SAINT MAURICE L'EXIL

- MAIRIE D'AUBERIVES

Le 22 Novembre 2011

- SCOT

LR avec accusé de réception.

Objet : ***Demande d'extension des zones constructives limitrophes à celles existantes***

- BUREAU D'ETUDE - VOISINS "ABPAC"

Complément à notre demande du 14 mars 2006.

Monsieur le Président,

Vous savez que les familles FINET/JURY ont toujours accepté favorablement les demandes d'équipements publics communaux, collectifs et quelquefois avec de grands dommages.

Pour les membres du Conseil Municipal d'Auberives qui les ignoraient, nous les récapitulons comme suit :

- Pendant quelque vingt ans de gros apports en taxes professionnels.
- Autorisation d'implanter des transformateurs sur les parcelles constructibles, route impériale et ailleurs.
- Passage des canalisations d'eau Gerbey Bourassonnes, ASA Louze avec de gros dommages.

Passages de pipes line, gaz, hydrogène etc...

Toujours nos familles ont fait preuve d'« ouverture ». Nous avons tout accepté.

D'une activité artisanale ancienne de sept générations depuis 1822, sans interruption, nous souhaitons voir évoluer harmonieusement la classification des parcelles familiales restantes ci-après d'agricole en constructible pour les raisons logiques suivantes :

1. Les parcelles sont toutes en friche. Il n'y a plus de demande et de besoin en cultures agricoles pour une inexistence ou presque à venir d'exploitants agricoles dans la Commune.
2. Nos parcelles sont toutes à proximité et limitrophes des zones construites (habitations ou artisanales).
3. Il y a les évolutions inévitables à venir des POS en PLU avec les contraintes SCOT

Monsieur FINET Michel

La Plaine B.P. N° 404

209, R.N.7 AUBERIVES SUR VAREZE 38554 Saint Maurice l'Exil

Tél. 04.74.58.21.47 Mobile : 06.11.71.43.88

Nous avons l'expérience de constitution des Groupements associatifs d'urbanisme pour offrir si besoin des surfaces de plus de 10.000 m2 pour huit lots viabilisés, comme il en avait été le cas à Maconnay avec notre lotissement FINET/RICHARD/PEGERON. Nous savons et pouvons prendre en charge les frais de voirie, raccordements, viabilités et réserves foncières adaptées aux circonstances. Nous pourrions présenter aux Commissaires enquêteurs le moment venu des projets économiques, évolutifs et sérieux. Toutes ces parcelles ont des accessibilités aux routes communales, départementales ou nationales.

*Nous demandons
à M. GUILLET 376*

Nous les récapitulons comme suit :

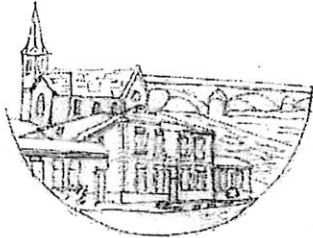
375-121 → 151 120

- DOSSIER (A)* ▪ LES SABLES Plan A section AD Parcelles ROUX – FINET et 376, voir en partie et EPISSÉ 126 – FINET 151, en zone classée d'habitation.
- DOSSIER (B)* ▪ LOUZE Plan B section AH Parcelle 92 avec nos voisins limitrophes à la zone artisanale pour la même classification.
- DOSSIER (C)* ▪ LOUZE Plan B section AH Lots 14 et 16 et nos voisins/familles GAY 11-12-15-13 en zone d'habitation.



M. FINET Michel
BP 2 - 209, La Plaine
38550 AUBERIVES SUR VAREZE France
Mob. SFR 06 11 71 43 88
Fax 04 74 84 95 89

Le 5 décembre 2011



- 38550 -

M FINET Michel
209 RN7 la Plaine
38550 AUBERIVES SUR VAREZE

Objet : demande d'extension de zone constructible

Reponse à lettre 22.11.2011

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande de classement de certaines de vos parcelles en zone constructible.

Nous ne manquerons pas d'étudier votre demande lors de notre prochaine révision d'aménagement d'ensemble de la commune.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance des nos sincères salutations.

Le Maire,

N. BERNARD



- Monsieur FINET Michel
La Plaine B.P. N° 404
209, R.N.7
38550 AUBERIVES SUR VAREZE

DEMANDE REVISEE

Tél. 04.74.58.21.47
Mobile : 06.11.71.43.88

- CONJOINTEMENTS
M^{me} VIGNAL Gisèle née FINET
- M^{me} CHAMBATY 14, RUE BAYARD
38.490 - LES ABRETS

M^{me} BERNARD Nicole
MAIRE
38550 - AUBERIVES S/VAREZE

AUBERIVES LE 18-11-2011

MADAME,
RECOMMANDÉ AVEC AR

- NOUS NOUS PERMETTONS D'ACTUALISER NOTRE DEMANDE ANTERIEURE DE 2006 EN DEMANDANT D'ETUDIER LES POSSIBILITES DE RENDRE CONSTRUCTIBLES LES PARCELLES 375 ET 121 (M^{me} CHAMBATY SUCCESSORUX) ET N° 120 (M^{me} VIGNAL Gisèle MA COUSINE & MOI-MÊME)
- CES PERSONNES M'ONT MANDATÉ POUR FAIRE LES DEMARCHES POUR LA FORME D'UN GROUPEMENT D'URBANISME AUX REGARDS DES PARCELLES LIMITROPHES CONSTRUITES.
- EN ESPERANT QUE VOTRE CONSEIL DECIDERA UNE REVISION DU POS OU DU PLU
- DANS L'ATTENTE NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION ET VOUS REMERCIONS D'ACCEPTER NOTRE DEMANDE

SALUTATIONS DISTINGUEES

M. FINET 06 11 71 43 88



M. FINET Michel
BP 2 - 209, La Plaine
38550 AUBERIVES SUR VAREZE France
Mob. SFR 06 11 71 43 88
Fax 04 74 84 95 89

PJ. PLANS DE SITUATION

- QUESTION: FAUDRAIT-IL COMME DANS LA ZONE "MACONAY" NOUS REGROUPER AVEC LE VOISIN PARCELLE 378 POUR PRESENTER UN PROJET D'UNE SUPERFICIE SUPERIEURE A 10.000 m² ?

Destinataire

Mme Nicole BERNARD
Mairie d'Auberives s/ Y
VAREZE
MAIRIE
38 554 ST MAURICE LES
COTTES

avantages du service suivi :

vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non distribution.
des d'accès direct à l'information de distribution :
IS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80
35 € TTC + prix d'un SMS)
site internet : www.laposte.fr/cs suivi
service vocal interactif : 0 969 397 398 (prix d'un appel n. surtaxé)

Date : 3/11/11
Prix : 4,78
CRBT :

Niveau de garantie 16 € 153 € 458 €

En provenance de :

~~Mme Nicole BERNARD
Mairie d'Auberives s/ Y
VAREZE
MAIRIE
38 554 ST MAURICE LES
COTTES~~

Présenté / Avisé le : 24/11/11

Distribué le : 24/11/11

Signature du destinataire ou du mandataire (Précisez nom et prénom)

[Signature]



Numéro de l'envoi : 1A 056 551 7765 7

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION



Expéditeur

M. GINA Michel BP404
RUE 209 La Plaine
38 550 AUBERIVES/VAREZE

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la Lettre Recommandée Électronique, consultez www.laposte.fr/le.

RECOMMANDÉ AVIS DE RÉCEPTION



Numéro de l'envoi : 1A 056 551 7765 7

Renvoyer à l'adresse ci-dessous :

FRAB

M. GINA Michel BP404
RUE 209 La Plaine

38 550 AUBERIVES/VAREZE

PREUVE DE DÉPÔT

Bien chers Nicole et
Michel,

Ci joint le pouvoir. Merci
pour les démarches effectuées.
Mon grand merci également
pour la coupe fleurie déposée
sur la tombe de mes parents.
En souhaitant une très bonne nuit
Bonne nuit à tous.

Ciel et JP

6

Je soussigné, Albert, Raymond FINET,
demeurant à VIF, 6 Rue de la Ganterie (38450)
propriétaire indivis de la parcelle cadastrée
A D 120 de la Commune d'Auberives-sur-Vareze,
donne pouvoir à mon neveu FINET Michel
domicilié à Auberives-sur-Vareze, BP 2 n° 209,
La Plaine, pour entreprendre toute
démarche, pour obtenir la "constructibilité"
de la dite parcelle.

Fait à Vif, le 26 août 2010

Finet

M. FINET Michel
BP 2 - 209, La Plaine
38380 AUBERIVES SUR VAREZE Frai
Mob. SFR 06 11 71 43 88
Fax 04 74 84 95 89

Madame Anne Marie CHAMBATY
14, Rue BAYARD.

38,490 LES ABRETS

RECHUANT AVEC AR/DÉPOT AU MAIRIE
AUBERIVES LE 21-08-2010

MESDAMES

- J'AVAI BIEN RECU VOTRE COURRIER DU 2-10-2006 ET VOS INFORMATIONS D'UN GROUPEMENT POUR ESPÉRER ARRIVER A FAIRE UNE EXTENSION CONSTRUCTIVE DES 3 PARCELLES.
- SUITE AU DÉCÈS DE MON PAPA, DE MA MAMAN JE DOIS ÊTRE PROPRIÉTAIRE DE LA PARCELLE 120 AVEC MON ONCLE M. FINET ALBERT RAYMONA. AUQUEL J'AI ENVOYÉ UN DOUBLE DE CE COURRIER.
- IL EST ÉVIDENT QUE L'ON A TOUT INTERÊT A CE QUE CES 3 PARCELLES PARENT CONSTRUCTIBLES.
- J'AI FAIT PLUSIEURS ACTIONS AUBRETS DE LA MAIRIE D'AUBERIVES QUI ÉTAIT OPROSÉE A MODIFIER LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DANS CETTE ZONE (POS). VOUS SAVEZ QUE MAINTENANT LES MAIRIES ONT ENCORE UNE ANNÉE POUR ACCEPTER LE NOUVEAU PLAN DES "COMMUNAUTÉS DE COMMUNES" APPELÉ (PLU) PLAN LOCAL D'URBANISME.
- IL Y A AUSSI UN AUTRE PROBLÈME LES 3 PARCELLES RÉUNIES N'ARRIVENT PAS AUX 10.000 m² CE QUI AURAIT PERMI DE PRÉSENTER UN PLAN DE LOTISSEMENT AVEC UNE PRISE EN CHARGE DE TOUTS LES AMÉNAGEMENTS ET SERVICES COMME J'AVAI PU LE FAIRE "AU CHÊNE" AVEC MES DEUX VOISINS PÉGERON ET RICHARD.

- JE DEMANDE A MON ONCLE RAYMOND FINET PAR UN COURRIER SON ACCORD SUR LES INTENTIONS DE FAIRE MODIFIER LA ZONE AGRICOLE EN CONSTRUCTIVE
- FAITES MOI ÉGALEMENT UN COURRIER PRÉCISANT VOTRE SOUHAIT DE CLASSEMENT POUR LA CONSTRUCTION PAR UN GROUPEMENT FINET-ROUX
- ÉCRIVEZ SI VOUS ÊTES D'ACCORD DANS VOS COURRIERS QUE VOUS MANDATEZ M. FINET MICHEL PAR FAIRE LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES POUR CE PROJET DE CLASSEMENT
- JE L'AI DÉJÀ FAIT CE N'EST PAS FACILE DU TOUT
- D'ABORD IL FAUT L'ACCORD DE LA MAIRIE ET AUSSI S'ASSURER QUE LES ÉQUIPEMENTS SOIENT SUFFISAMMENT CONSÉQUENTS (EAU, ÉLECTRICITÉ, ÉGOUTS) + ACCORD SAFER ETC. LE TOUT SUPERVISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE dont le SIÈGE EST A St MAURICE
- SOYEZ CERTAINES QUE JE FERAI LE MAXIMUM. COK POUR NOS INTÉRÊTS MUTUELS

SALUTATIONS DISTINGUÉES

M. FINET MICHEL

0611714388



Le lundi 21 Novembre 2011
Les Abrets

Madame CHAMBATY-PELLIN M
14 rue BAYARD
38490 Les Abrets
ou Mme MC PELLIN
28 bis - rue crâc d'Or
73000 CHAMBERY

à
Monsieur Michel Trinet
BP404 - 209, LA PLAINE
38550 AUBERIVES SUR VAREZE

9

Monsieur,
Par courrier du 2 Octobre 2006, j'avais pris contact avec vous à la demande de ma Maman, Madame ANNE-MARIE CHAMBATY née "NANETTE ROUX" qui depuis est décédée (en décembre 2007). Maintenant c'est moi-même, Madame CHAMBATY VEUVE PELLIN, sa fille qui se retrouve en indivision avec sa tante Madame Madeleine Fraquet née "MADO" ROUX....

Je tiens à vous remercier pour toute la peine que vous vous donnez, afin que ces petits bouts de terrain soient, comme la logique le voudrait, classés en terrain à bâtir, puisque jouxtant les habitations.

Vous, Monsieur Trinet et Madame Vignal, votre cousine ainsi que moi-même, Madame Chambaty-Pellin et ma tante Madame Fraquet nous avons le même intérêt.

Mais pour notre voisin mitoyen parcelle 376, cela peut-être une belle réalisation pour lui.....

Mais si ces plantations font parties de son revenu car propriétaire-exploitant il pèsera "le pour et le contre" et on ne peut présumer de sa décision.

De plus notre voisin 376 a une très belle parcelle dont la vente en terrain à bâtir fera une somme qui peut faire du bruit, peut-être n'osera-t-il pas se joindre à nous, de peur de déclencher la méchanceté de certaines personnes ayant des parcelles placées très loin d'un lotissement qui n'atteindront jamais un aussi bon prix....

Parfois être en butte à la critique des jaloux fait reculer des personnes, même bien courageuses.

Enfin pour nous autres :

Votre cousine et Vous, Moi et ma Tante, j'espère que vos efforts trouveront l'issue que nous en attendons, tous les quatre....

Monsieur Michel Trinet, je vous renouvelle tous mes remerciements pour toutes vos démarches.... et....

Veuillez agréer, Monsieur l'expression de mes sincères salutations

MC Pellin

JE DONNE LE DOUBLE DE VOTRE
COURRIER A MA TANTE, MADAME FRAQUET
POUR INFORMATION....

Monsieur FINET Michel

La Plaine B.P. N° 404

209, R.N.7 AUBERIVES SUR VAREZE 38554 Saint Maurice l'Exil

Tél. 04.74.58.21.47 Mobile : 06.11.71.43.88

Fax. 04.74.58.34.66 Courriel : m.finet@sfr.fr

ISERE AMENAGEMENT
Monsieur EPISSE Père et fils
MAIRIE D'AUBERIVES/VAREZE
SAFER
SCOT

Auberives, le 28 septembre 2016

OBJET : *Demande de réunion.*

Madame, Messieurs,

J'ai bien noté vos diverses et multiples interpellations. Je suis tout à fait d'accord pour trouver des arrangements raisonnables et surtout logiques, équilibrés. Je comprends qu'il faille agrandir des zones agricoles.

Pour les parcelles de mon cousin JURY dont je suis son curateur, je lui en parle comme je l'ai fait pour arranger les agriculteurs père et fils EPISSE d'Auberives et plusieurs autres. Il n'y a aucune raison et objection pour ne pas y arriver très rapidement après une réunion. D'un autre côté il faut aussi penser qu'il doit exister des nécessités limitrophes d'extension de zones artisanales comme celle d'Auberives route d'Assieu dans le cadre de l'étude du nouveau PLU. Il n'y a plus de surface artisanale à Auberives pour travailler. J'ai un courrier de madame Nicole BERNARD d'Auberives qui le confirme. Il ne faudrait pas non plus que vous SAFER ou ISERE AMENAGEMENT vous bloquiez des besoins artisanaux quand parallèlement vous nous demandez des services avec vos besoins des types tout à fait compréhensibles « ISERE AMENAGEMENT/COMPENSATION » ZIP SALAISE.

J'ai informé madame BERNARD Nicole maire d'Auberives, monsieur EPISSE (père et fils) avec lequel nous pourrions intelligemment échanger (environ 1.500 m2/les Sables contre son terrain en zone artisanale projet d'extension). J'ai demandé aussi au SCOT cette extension de Z.A. route d'Assieu et je leur ai même dit à tous les deux (mairie d'Auberives et SCOT) que la non existence de zone artisanale justifiait l'annulation directe des nouveaux PLU. De plus, quand j'ai fait annuler celui désastreux, catastrophique de Clonas qui était truffé d'erreurs, d'anomalies, d'incohérences et de persécutions pour M. Michel FINET et dont l'étude avait duré neuf ans, coûté 70.000 Euros aux Clonarins ! le Tribunal a jugé : « les PLU doivent être étudiés, rédigés avec la participation des personnes demandeuses et associations concernées » !.

Nous sommes détenteurs d'une dizaine de jugements, de jurisprudences ^{OU MODIFIANT} qui annulent des PLU comme ceux par inexistence de zone artisanale ou non extension de celles existantes

Les considérations d'urbanisme que Clonas ZA Naï La Gare (décidée depuis quarante-cinq ans, renouvelée quatre fois) sous la coupe de CCPR n'ont pas à être gérées d'une manière seigneuriale et qu'aux profits d'utilisateurs ciblés, initiés et en pénalisant seulement monsieur Michel FINET.

EN RESUME JE VOUS DEMANDE D'ACCEPTER LA
COMPENSATION EQUILIBREE SUIVANTE :

1. Vous avez en face de vous un Michel FINET ouvert, raisonnable, loyal, logique qui ne voudrait pas devoir s'opposer à la Mairie d'Auberives ou à la SAFER/Isère Aménagement ou au SCOT etc...
2. Veuillez S.V.P. organiser une réunion avec la Mairie d'Auberives, le SCOT, le Bureau d'Etudes PLU d'Auberives, monsieur EPISSE et la SAFER ;

P.J.- Quelques documents, demandes logiques ; quelquefois je ne comprends pas ; c'est vraiment spécifique et un « mal français » que d'entendre nos Dirigeants gouvernementaux sans cesse dire et vouloir développer le travail dans notre pays et parallèlement subir des directives administratives complètement illogiques, incohérentes quand elles ne sont pas illégales, mensongères disons de circonstance ou de convenance. Des Communautés de Communes se sont accordées des droits et pouvoirs que les lois françaises, Arrêtés ou normes ne leur confèrent pas.

Veillez agréer, **madame, messieurs**, mes salutations distinguées.

M. FINET Michel

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Finet', written over the typed name 'M. FINET Michel'.

De : awooding@safer38.com

À : m.finet@sfr.fr

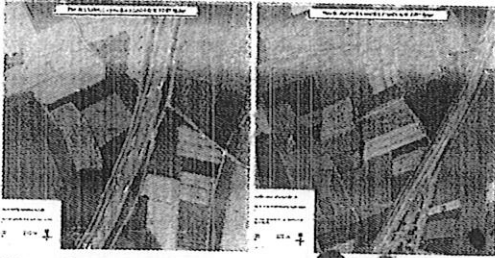
BONJOUR

tel / fax
adresse postale S.V.P. ?

Reçu le 21 septembre 2016 à 16

Parcelles FINET Michel.JPG (1.02 Mo)

Parcelles JURY Roger.JPG (1.21 Mo)



M. FINET 06 11 71 43 80

Salutations

Monsieur FINET,

2000 RELANCE @ 27%

Suite à notre échange téléphonique de ce matin, je me suis rendu compte que vous êtes, vous également propriétaires de deux parcelles en nature de friche ou lande qui pourraient intéresser Isère Aménagement dans le cadre de sa démarche de mise en œuvre de mesures compensatoires.

Aussi, je vous prie de trouver en pièce jointe un plan faisant figurer les deux parcelles en question : parcelles AH 185 et 186 sur la commune de AUBERIVES SUR VAREZE. Vous trouverez sur le plan un ensemble de parcelles en rouge qui sont toutes les parcelles retenues pour notre étude et qui présentent un intérêt écologique pour la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales. Les deux parcelles en ve sont celles vous appartenant.

Pour rappel, les conditions de prix proposées dans le cadre de cette opération correspondent à un haut de fourchette des valeurs agricoles du secteur, soit 0,40 €/m².

Je vous copie ci-dessous, le mail que j'avais adressé à Mme JOLLY de l'EPHAD, concernant le devenir des parcelles de M. JURY et qui vaut, de fait, pour vos parcelles également.

Je reste dans l'attente de votre retour quant à votre souhait pour le devenir de ces parcelles. Veuillez toutefois noter que je serai absent à partir de vendredi en fin de journée et serai de retour au bureau le lundi 10 octobre au matin.

Bonne réception,

Cordialement,

J'ETAIS A L'ETRANGER QUAND
CE MONSIEUR M'A APPELE. ME
REDONNER S.V.P SON NOM ET COORDONNEES
DU SERVICE ET ADRESSE POSTALE

Suite à notre échange téléphonique de ce jour, je me permets de vous adresser ce mail qui vous permettra de transmettre notre requête au tuteur de M. Roger JURY.

SALUTATIONS M. FINET 06 11 71 43 80

Comme je vous l'indiquais, l'objet de notre étude est de juger de la faisabilité d'une mise en œuvre sur le secteur du plateau de Louze, des mesures compensatoires nécessaires pour la réalisation du projet de Zone Industriale-Portuaire (ZIP) de Salaise-Sablons. Ainsi, nous cherchons à identifier l'usage de chaque parcelle identifiée comme pouvant présenter un enjeu écologique (coupes de bois, usage de loisir, aucun usage...) puis nous consultons les propriétaires concernant leur souhait quant au devenir de leurs terrains. Pour les propriétaires qui accepteraient d'accompagner ISERE AMENAGEMENT, maître d'ouvrage de la ZIP, dans sa démarche, deux solutions sont proposées :

- vente du terrain, sur la base d'un prix agricole – prix à préciser et qui devrait être proche de 0,30 à 0,40 €/m² ;
- mise en place d'une convention de gestion à long terme : convention de 15 ans (durée à préciser par laquelle le propriétaire confie la gestion de son terrain à ISERE AMENAGEMENT pour permettre la mise en œuvre des mesures compensatoires. Durant la durée de validité de la convention, le propriétaire s'interdit d'intervenir sur sa parcelle (pas d'exploitation agricole, sauf accord d'ISERE AMENAGEMENT pour un type d'exploitation qui serait compatible avec les mesures

Nos réf. : 1074 - D200 -15-059

Objet : Zone Industriale-Portuaire (ZIP) de Salaise Sablons -
Compensations environnementales

Projet n° : 1074 -
Suivi par : JC ROSSELIN
Tél. : 04.76.70.97.69

M. FINET RENE JOSEPH

AU BOURG

38550 AUBERIVES-SUR-VAREZE

Salaise sur Sanne, le 18 décembre 2015

Monsieur,

Dans le cadre du projet d'aménagement INSPIRA, espace industriel, responsable et multimodal, situé sur les communes de Salaise sur Sanne et Sablons, ISERE AMENAGEMENT a été désignée concessionnaire d'aménagement par le Syndicat Mixte de la Zone Industriale Portuaire. Dans le cadre de l'instruction des démarches administratives liées au projet, le volet environnemental comporte des obligations de compensations par des opérations de restauration et de gestion environnementales.

Soucieuse de pouvoir apporter des compensations bénéficiant à un secteur proche du périmètre d'aménagement de la Zone Industriale Portuaire, ISERE AMENAGEMENT a identifié des sites sur les communes du Pays Roussillonnais susceptibles d'accueillir ces mesures compensatoires.

Aussi, en vue de définir la faisabilité de cette démarche, ISERE AMENAGEMENT a sollicité la SAFER Rhône-Alpes pour mener une étude foncière auprès des propriétaires de terrains sur ces sites.

Vous avez été identifié(e) comme étant propriétaire d'une ou plusieurs parcelle(s) à l'intérieur des périmètres d'investigation. Ainsi, vous serez prochainement contacté(e) par la SAFER (**Mr Andrew WOODING - tél : 04 38 49 91 38**) pour échanger avec vous sur la démarche d'ISERE AMENAGEMENT, la situation de vos terrains et leur devenir.

Nous espérons que vous lui réserverez le meilleur accueil et vous prions de recevoir, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.



Le Chef de Projet,
Jean-Christophe ROSSELIN

Plan de situation des parcelles propriété de M. FINET Michel

AH 365

AH 185

AH 186

FINET

GRISSE

Parcelles formant le périmètre d'étude

Parcelles vous appartenant dans le périmètre d'étude



0 100 200 m

Plan de situation des parcelles propriété de M. JURY Roger



Parcelles formant le périmètre d'étude

Parcelles vous appartenant dans le périmètre d'étude

Parcelles vous appartenant situées hors du périmètre d'étude

0 100 200 m



Monsieur FINET Michel

PIECE 205 Page 1

La Plaine B.P. N° 404

209, R.N.7 AUBERIVES SUR VAREZE 38554 Saint Maurice l'Exil

Tél. 04.74.58.21.47 Mobile : 06.11.71.43.88

Fax. 04.74.58.34.66 Courriel : m.finet@sfr.fr

Madame Nicole BERNARD

Mairie d'Auberives/Varèze

- Double M. LE PREFET, M. LE SOUS-PREFET
- M. LE PRESIDENT DE LA CCPR

Double : SCOT Espace St Germain 38 Vienne

Isère Aménagement Les Reflets du Drac 34, rue G. Eiffel 38028 Grenoble cédex 1

Agence Isère Rhodanienne 311, rue des Balmes 38150 Salaise sur Sanne

SAFER 23, rue Jean Baldassini 69364 Lyon cédex 07

Mes voisins : monsieur Episse et Chamaudon, autres

BUREAU D'ETUDE PLU AUBERIVES si M^{me} BERNARD EST
D'ACCORD DE LEUR L'ENVOYER

Auberives, le 15.02.2018

OBJET : INTERPELLATION SUR L'ETUDE PLU A AUBERIVES/VAREZE

Objectifs de regroupement, échanges amiables de parcelles, droits et besoins sur la commune de disposer de terrains artisanaux.

Madame le Maire et ses conseillers,

Veuillez trouver ci-après un récapitulatif de plusieurs documents en vous précisant mes bonnes et loyales intentions constructives.

- A) Nous revendiquons une extension du lotissement LES SABLES EST dossier (A).
Si la mairie d'Auberives ne veut ou ne peut pas *envisager ce type d'extension, nous ne ferons pas de recours, d'opposition au Tribunal Administratif le moment venu.*
- B) Par contre nous vous demandons pour le dossier (B) ce qui suit :
Je suis propriétaire de la parcelle AD151, mon voisin est monsieur EPISSE. Je vous demande de le convaincre d'échanger cette parcelle contre sa parcelle AH94. **Monsieur EPISSE n'y était pas favorable, cependant pour des demandes d'échange, pour un regroupement ce serait mieux.** Mon cousin JURY Roger lui a cédé aussi plusieurs parcelles pour l'arranger comme la famille FINET l'a fait plusieurs fois avec des facilités pour les services communaux territoriaux (passage canalisation Gerbey Bourrassonnes, Asa irrigation etc...). Il me reste de plus une dizaine de parcelles agricoles à céder pour qui elles seraient intéressantes (agriculteurs voisins, SAFER, Isère Aménagement, autres).
- C) Pour le dossier (C) quelles sont les possibilités à l'Est de madame BOURGET pour nos parcelles AH 14 et 16 ?.

La mairie d'Auberives sait que je suis en conflit pour mes 20.000 M2 de terrains à Clonas/Varèze en zone artisanale LA GARE plus logements de fonction de 150 M2 pour neuf lots. Mes terrains ont été figés par l'Arrêté de la déviation RN7 Bis 2004.13438 pendant 10

ans. Ensuite, il n'y a eu que des avis négatifs erronés, mensongers, des arrêtés de complaisance, de circonstance qui devraient être annulés par la Justice administrative.

En résumé aujourd'hui, après sept générations de « charrons forgerons » et « agriculteurs » à Auberives et Clonas je me trouve à la « rue » avec mes enfants sans terrain pour travailler dans une vraie zone artisanale bien accessible.

Je vous demande donc de considérer dans le PLU une extension de la zone artisanale avec logement de fonction de 150 M2/lot extrêmement bien placée route d'Assieu.

Il n'est pas normal et encore moins logique qu'une commune avec des terrains abandonnés limitrophes à une zone artisanale complètement utilisée qu'il n'y ait plus de surfaces prévues pour travailler.

La majorité des PLU ont été modifiés sur décision administrative parce qu'il n'y avait pas de terrain disponible en zone artisanale.

Là je vous le déclare loyalement non pas comme je l'ai fait pour l'annulation du PLU de Clonas, je demanderai à Auberives avec monsieur CHAMAUDON une « **modification du PLU** » **« au Tribunal Administratif »**.

Il n'est pas logique du tout pour une « nouvelle France en Marche » que les nouvelles structures administratives, territoriales voire regroupées bloquent les activités professionnelles communales dont notre pays en général a tant besoin.

Veillez accepter nos demandes comme justes, logiques, nécessaires et indispensables.

Je vous prie d'agréer, **madame le maire, mesdames, messieurs**, mes salutations distinguées.

M. FINET Michel

M. FINET Michel
BP 2 - 209, La Plaine
38550 AUBERIVES SUR VAREZE France
Mob. SFR 06 11 71 43 88
Fax 04 74 84 95 89



Monsieur FINET Michel

La Plaine B.P. N° 404
209, R.N.7 AUBERIVES SUR VAREZE 38554 Saint Maurice l'Exil
Tél. 04.74.58.21.47 Mobile : 06.11.71.43.88

Le 22 novembre 2011

**Madame Nicole BERNARD
MAIRE d' AUBERIVES SUR VAREZE
38554 Saint Maurice l'Exil**

ET SON CONSEIL MUNICIPAL

LR avec accusé de réception.

Objet : ***Demande d'extension des zones constructives limitrophes à celles existantes***

Complément à notre demande du 14 mars 2006.

Madame le MAIRE,

Vous savez que les familles FINET/JURY ont toujours accepté favorablement les demandes d'équipements publics communaux, collectifs et quelquefois avec de grands dommages.

Pour les membres du Conseil Municipal d'Auberives qui les ignoraient, nous les récapitulons comme suit :

- Pendant quelque vingt ans de gros apports en taxes professionnels.
- Autorisation d'implanter des transformateurs sur les parcelles constructibles, route impériale et ailleurs.
- Passage des canalisations d'eau Gerbey Bourassonnes, ASA Louze avec de gros dommages.

Passages de pipes line, gaz, hydrogène etc...

Toujours nos familles ont fait preuve d'« ouverture ». Nous avons tout accepté.

D'une activité artisanale ancienne de sept générations depuis 1822, sans interruption, nous souhaitons voir évoluer harmonieusement la classification des parcelles familiales restantes ci-après d'agricole en constructible pour les raisons logiques suivantes :

1. Les parcelles sont toutes en friche. Il n'y a plus de demande et de besoin en cultures agricoles pour une inexistence ou presque à venir d'exploitants agricoles dans la Commune.
2. Nos parcelles sont toutes à proximité et limitrophes des zones construites (habitations ou artisanales).
3. Il y a les évolutions inévitables à venir des POS en PLU avec les contraintes SCOT

Monsieur FINET Michel

La Plaine B.P. N° 404
209, R.N.7 AUBERIVES SUR VAREZE 38554 Saint Maurice l'Exil
Tél. 04.74.58.21.47 Mobile : 06.11.71.43.88

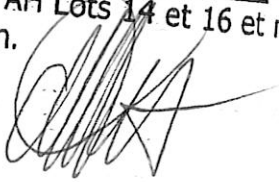
Nous avons l'expérience de constitution des Groupements associatifs d'urbanisme pour offrir si besoin des surfaces de plus de 10.000 m2 pour huit lots viabilisés, comme il en avait été le cas à Maconnay avec notre lotissement FINET/RICHARD/PEGERON.

Nous pourrions présenter aux Commissaires enquêteurs le moment venu des projets économiques, évolutifs et sérieux. Toutes ces parcelles ont des accessibilités aux routes communales, départementales ou nationales.

Nous les récapitulons comme suit :

*Nous demandons
à M. GUILLET 376*

- DOSSIER (A) 375-121 → 151, 120
▪ LES SABLES Plan A section AD Parcelles ROUX - FINET et 376, voir en partie et EPISSÉ 126 - FINET 151, en zone classée d'habitation.
- DOSSIER (B) 151
▪ LOUZE Plan B section AH Parcelle 92 avec nos voisins limitrophes à la zone artisanale pour la même classification.
- DOSSIER (C) 12-15-13
▪ LOUZE Plan B section AH Lots 14 et 16 et nos voisins/familles GAY 11-12-15-13 en zone d'habitation.



M. FINET Michel
BP 2 - 209, La Plaine
38550 AUBERIVES SUR VAREZE
Mob. SFR 06 11 71 43 88
Fax 04 74 84 95 89

M. FINET Michel

BP 2 - 209, La Plaine

38550 AJBERIVES SUR VAREZE France

Mob. SFR 06 11 71 43 88

Fax 04 74 84 95 89

M^{me} BERNARD Marie

38-AUBERIVES S/VAREZE

AUBERIVES LE 1-2-18

OBJET: EVOLUTION PLU

BONJOUR,

- POUVEZ VOUS ME DONNER DES INFORMATIONS SUR
LES DEVENIR DES ZONES AGRICOLES ABANDONNEES

1 DOSSIER (A): EST-IL PENSABLE ENVISAGEABLE QU'IL
EXISTE UNE EXTENSION DE ZONE CONSTRUCTIBLE
LES SABLES ATTENDANTE ET A L'EST DU LOTISSEMENT

2 DOSSIER (B): EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE

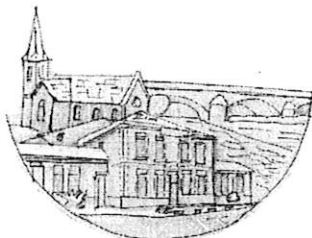
RD 131 B ROUTE DE LA GRAND BORNE (ROUTE D'ASSIEU,
(J'AI DEMANDE D'ECHANGER AVEC M. GRISSE LA PARCELLE
LES SABLES A D 151 CONTRE A H 94)

3 DOSSIER (C): A H 14 et A H 16 QUELLES POSSIBILITE

Salutations et Remerciements

M. FINET 06 11 71 43 88

Le 5 décembre 2011



- 38550 -

M FINET Michel
209 RN7 la Plaine
38550 AUBERIVES SUR VAREZE

Objet : demande d'extension de zone constructible

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande de classement de certaines de vos parcelles en zone constructible.

Nous ne manquerons pas d'étudier votre demande lors de notre prochaine révision d'aménagement d'ensemble de la commune.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance des nos sincères salutations.

Le Maire,

N. BERNARD



Monsieur FINET Michel

La Plaine B.P. N° 404

209, R.N.7 AUBERIVES SUR VAREZE 38554 Saint Maurice l'Exil

Tél. 04.74.58.21.47 Mobile : 06.11.71.43.88

Le 22 novembre 2011

Madame Nicole BERNARD
MAIRE d' AUBERIVES SUR VAREZE
38554 Saint Maurice l'Exil

ET SON CONSEIL MUNICIPAL

LR avec accusé de réception.

Objet : *Demande d'extension des zones constructives limitrophes à celles existantes*

Complément à notre demande du 14 mars 2006.

Madame le MAIRE,

Vous savez que les familles FINET/JURY ont toujours accepté favorablement les demandes d'équipements publics communaux, collectifs et quelquefois avec de grands dommages.

Pour les membres du Conseil Municipal d'Auberives qui les ignoraient, nous les récapitulons comme suit :

- Pendant quelque vingt ans de gros apports en taxes professionnels.
- Autorisation d'implanter des transformateurs sur les parcelles constructibles, route impériale et ailleurs.
- Passage des canalisations d'eau Gerbey Bourassonnes, ASA Louze avec de gros dommages.

Passages de pipes line, gaz, hydrogène etc...

Toujours nos familles ont fait preuve d'« ouverture ». Nous avons tout accepté.

D'une activité artisanale ancienne de sept générations depuis 1822, sans interruption, nous souhaitons voir évoluer harmonieusement la classification des parcelles familiales restantes ci-après d'agricole en constructible pour les raisons logiques suivantes :

1. Les parcelles sont toutes en friche. Il n'y a plus de demande et de besoin en cultures agricoles pour une inexistence ou presque à venir d'exploitants agricoles dans la Commune.
2. Nos parcelles sont toutes à proximité et limitrophes des zones construites (habitations ou artisanales).
3. Il y a les évolutions inévitables à venir des POS en PLU avec les contraintes SCOT et ASN.

Monsieur FINET Michel

La Plaine B.P. N° 404

209, R.N.7 AUBERIVES SUR VAREZE 38554 Saint Maurice l'Exil

Tél. 04.74.58.21.47 Mobile : 06.11.71.43.88

Nous avons l'expérience de constitution des Groupements associatifs d'urbanisme pour offrir si besoin des surfaces de plus de 10.000 m² pour huit lots viabilisés, comme il en avait été le cas à Maconnay avec notre lotissement FINET/RICHARD/PEGERON. Nous savons et pouvons prendre en charge les frais de voirie, raccordements, viabilités et réserves foncières adaptées aux circonstances. Nous pourrions présenter aux Commissaires enquêteurs le moment venu des projets économiques, évolutifs et sérieux. Toutes ces parcelles ont des accessibilités aux routes communales, départementales ou nationales.

*Nous demandons
à M. GUILLET 376*

Nous les récapitulons comme suit :

DOSSIER (A)

375-121 → 151-120

LES SABLES Plan A section AD Parcelles ROUX - FINET et 376, voir en partie et EPISSÉ 126 - FINET 151, en zone classée d'habitation.

DOSSIER (B)

LOUZE Plan B section AH Parcelle 92 avec nos voisins limitrophes à la zone artisanale pour la même classification.

DOSSIER (C)

LOUZE Plan B section AH Lots 14 et 16 et nos voisins/familles GAY 11-12-15-13 en zone d'habitation.

Nous ne demandons pas d'évolution pour PARASSAT OUEST, sauf erreur de notre part et hormis les impératifs de demande de permis, nos ateliers doivent pouvoir être modifiés en pavillons de multi-appartements.

Dans l'attente, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, *Madame le MAIRE*, nos salutations distinguées.

M. FINET Michel

06 11 71 43 88



DOSSIER (A)



POUR LA FAMILLE
 M. Guillon
 Serie vous
 interesse a
 demander le
 classement
 2 constructible
 IL A BIE
 QUI IREM
 M. ROUX
 ROUX
 CHAMBRAY

DOSSIER (A)
 MOYER OK POUR 0 EXTENSION
 A CONSTRUCTIBLE
 FIN OK 151
 des ORIGES

PAS DE PROCEDE D'OBJECTION AVEC M. GRISSE MON

COUSIN Roger JURY DONT JE SUIS SON CURATEUR LUI
 A VENDU PLUSIEURS PARCELLES QUI L'ARRANGERAIENT
 EN COMPENSATION. DE LUI DE ME FAIRE DECHANGER
 MA PARCELLE 151 COMPTANT PAR CELLE 94
 DANS LE PROJET D'EXTENSION 2010 ET AVOIR A MAIRIE
 ROUTE D'ASSERON

Service du Cadastre
 Département : ISERE
 Commune : AUBERIVES-SUR-VAREZE
 Section : AD
 Feuille(s) : 000 AD 01
 Echelle d'origine : 1/2000
 Echelle d'édition : 1/2000
 Date de l'édition : 08/08/2010

Numéro d'ordre du registre de constatation
 Les droits :
 Cachet du service d'origine : VIENNE
 Centre des Impôts foncier de : VIENNE
 12, rue Jean Moulin
 B.P. 407
 38209 VIENNE CEDEX
 Téléphone : 04 74 31 12 68
 Fax : 04 74 31 31 57
 cdif.vienne@dgi.finances.gouv.fr

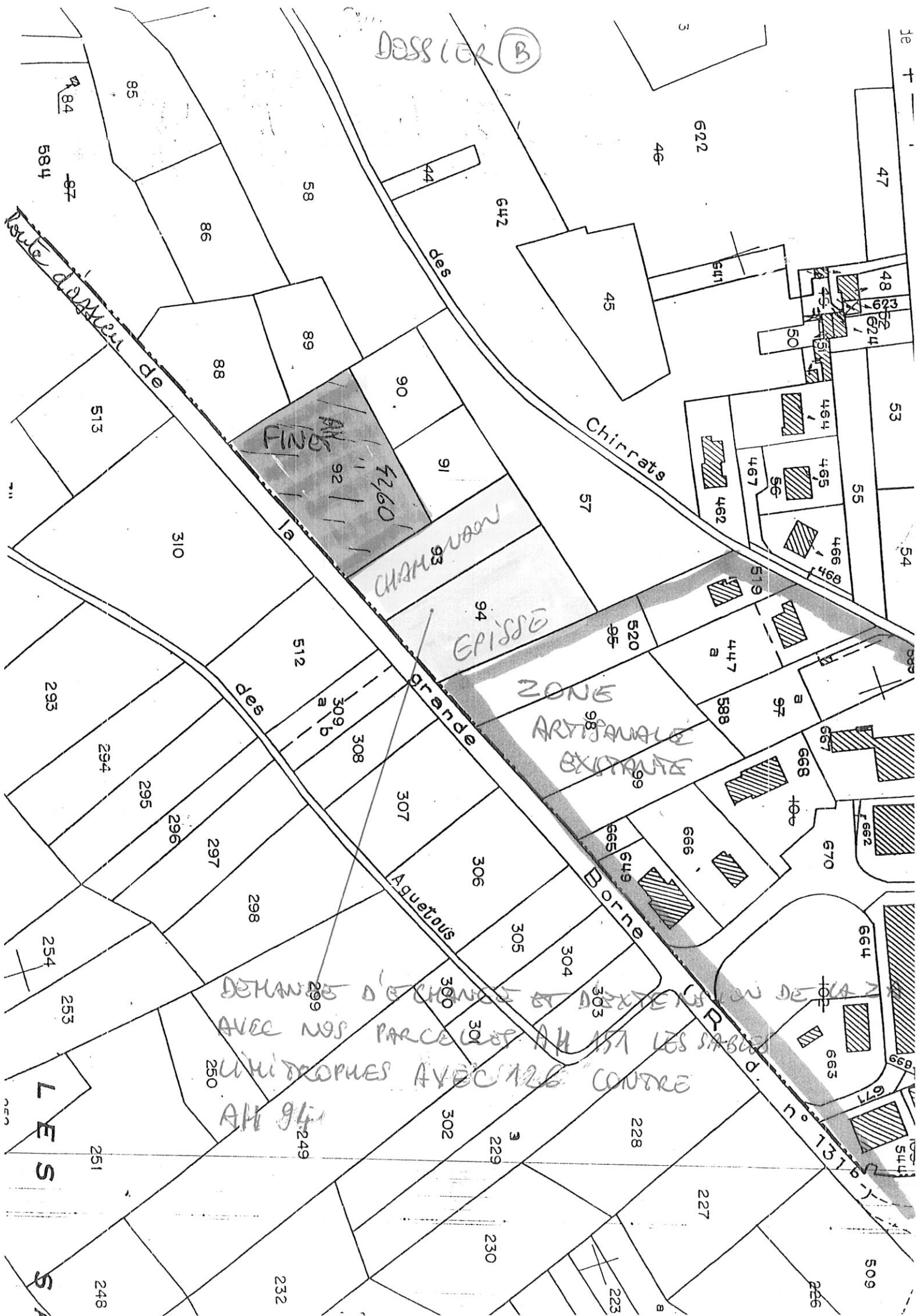
Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé
 à la date : / /

DIRECTION GENERALE
 DES FINANCES PUBLIQUES
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
 INFORMATISE

DOSSIER (A)



DOSSIER (B)



DEMANDE D'CHANGE ET D'EXTENSION DE LA
 AVEC NOS PARCELLES AH 151 LES SABLES
 LIMITEOPHES AVEC 126 CONTRE
 AH 94

LES

S

DASSIER (B)

2. ANT
A A GRANDS

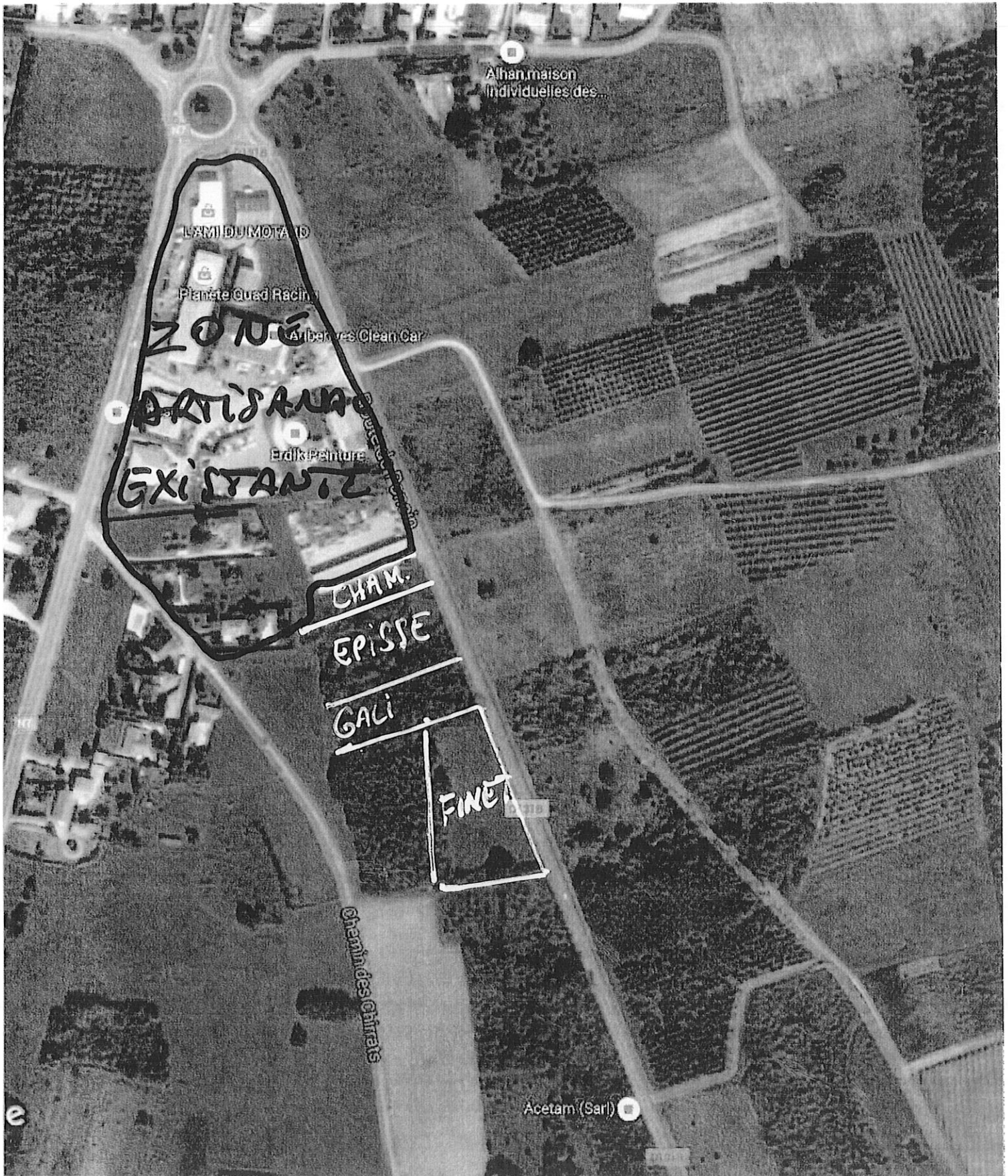


DETACHEMENT A DROITE ET A GAUCHE DE LA RUE DE LA BOURGEOISIE
AVEC NOS PARCOURS EN 1971 LES SIBS...
L'UN D'EUX AVANT 1920 CONTRE
AN 94

LES

Je + + + + + Paris - T

DOSSIER (B)



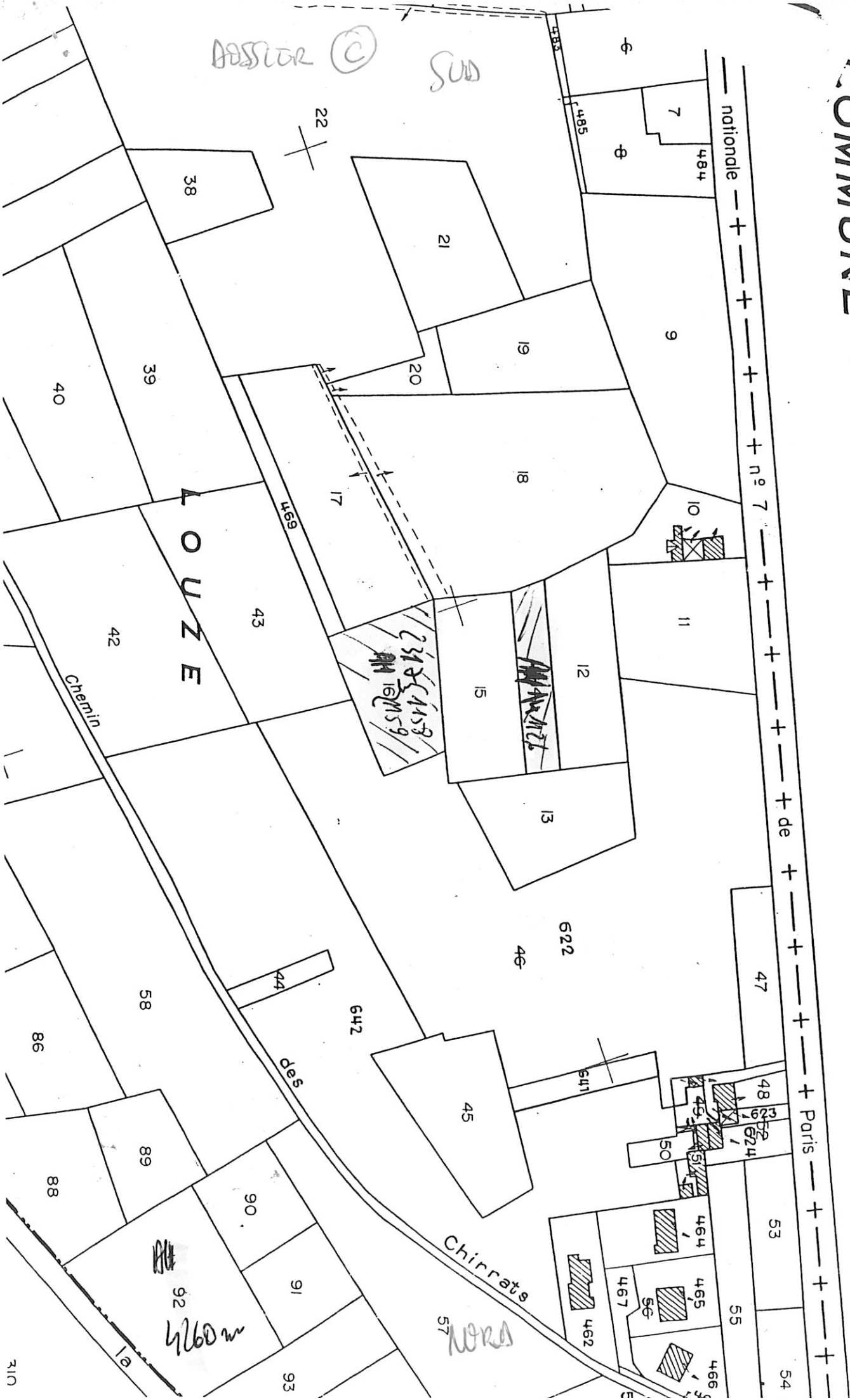
COMMUNE

DE

CLONAS-SU

348.600

348.800



ASSUR ©

Sud

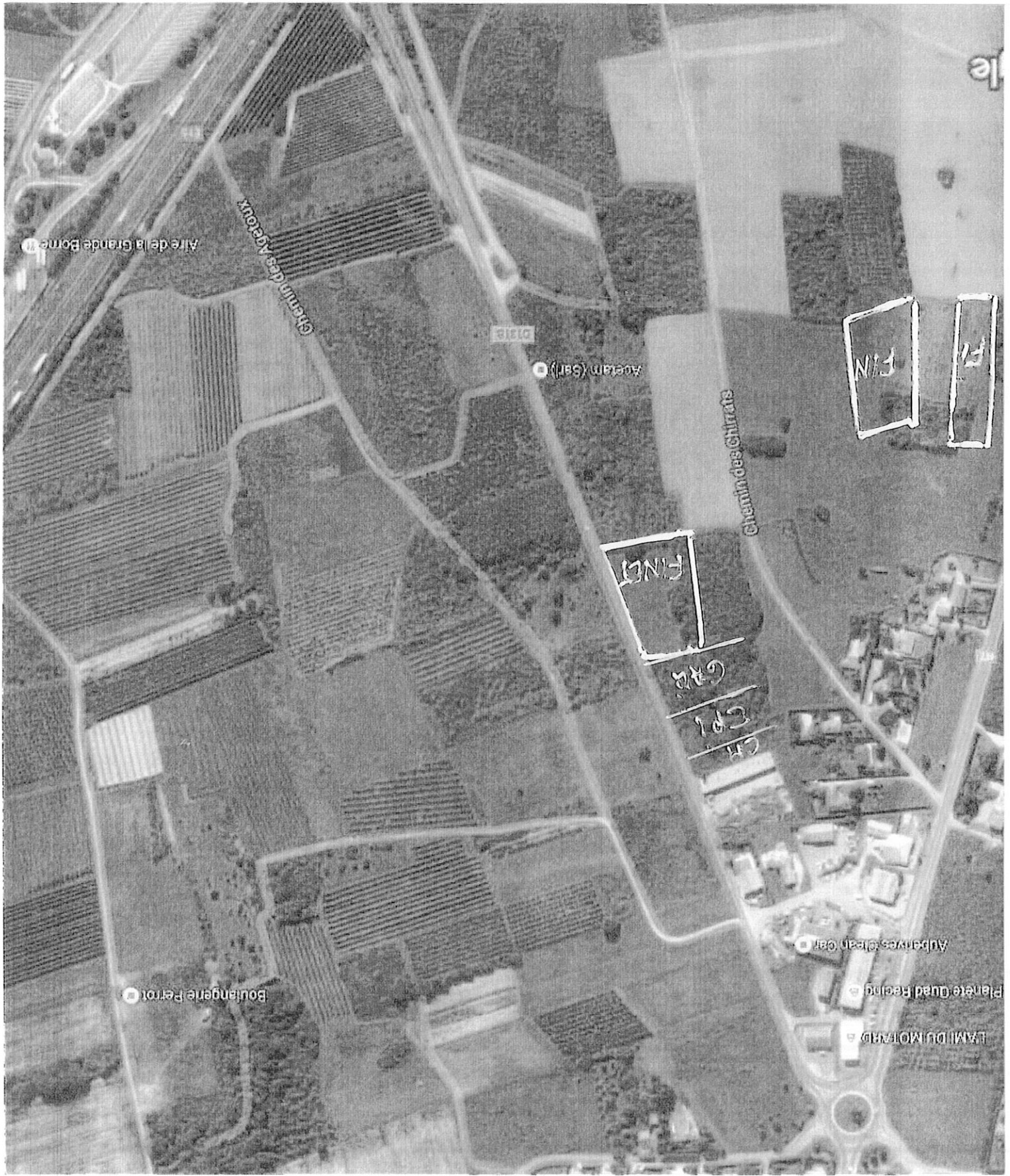
LOUZE

Nord

4260m

110

N 120



S 120

- Monsieur FINET Michel
La Plaine B.P. N° 404
209, R.N.7
38550 AUBERIVES SUR VAREZE

2^{ème} DEMANDE REVISEE

Tél. 04.74.58.21.47
Mobile : 06.11.71.43.88

- CONJOINTEMENTS
- M^{me} VIGNAL Gisèle née FINET
- ROUX GUILLON
- M^{me} CHAMBATY 14, RUE BAYARD
38.490 - LES ABRETS

M^{me} BERNARD Nicole
MAIRE
38550 - AUBERIVES S/VAREZE

AUBERIVES LE 18-11-2011 REVISION 1

MADAME,
RECOMMANDE AVEC AR

- NOUS NOUS PERMETTONS D'ACTUALISER NOTRE DEMANDE ANTERIEURE DE 2006 EN DEMANDANT D'ETUDIER LES POSSIBILITES DE RENDEMENT CONSTRUCTIBLES LES PARCELLES 375 ET 121 (M^{me} CHAMBATY SUCCESSION ROUX) ET N° 120 (M^{me} VIGNAL Gisèle MA COUSINE & MOI-MÊME)
- CES PERSONNES M'ONT MANDATE POUR FAIRE LES DEMARCHES POUR LA FORME D'UN GROUPEMENT D'URBANISME AUX REGARDS DES PARCELLES LIMITROPHES CONSTRUITES - NOUS POURRIONS ASSURER LES CONTRAINTES DES FUTURE VIABILISATIONS PAR NEGOCIATION DES PARTICIPATIONS
- EN ESPERANT QUE VOTRE CONSEIL DECIDERA UNE REVISION DU POS OU DU PLU
- DANS L'ATTENTE NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION ET VOUS REMERCIONS D'ACCEPTER NOTRE DEMANDE

SALUTATIONS DISTINGUEES

M. FINET 06 11 71 43 88



M. FINET Michel
BP 2 - 209, La Plaine
38550 AUBERIVES SUR VAREZE France
Mob. SFR 06 11 71 43 88
Fax 04 74 84 95 89

PJ = PLANS DE SITUATION

- QUESTION: FAUDRAIT-IL COMME DANS LA ZONE MACONAY " NOUS REGROUPER AVEC LE VOISIN PARCELLE 378 POUR PRESENTER UN PROJET D'UNE SUPERFICIE SUPERIEURE A 10.000 m² ?

Destinataire

Mme Nicole BERNARD
Mairie d'AUBERIVES S/
VAREZE
MAIRIE
38 554 ST MAURICE CEDEX

avantages du service suivi :
- vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non distribution.
- codes d'accès direct à l'information de distribution :
- SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS)
- site internet : www.laposte.fr/csui
- service vocal interactif : N° Cristal 0 969 397 398 (prix d'un appel en surtaxé)

Date : 3/11/11 4,78 € CRBT :
Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €



Numéro de l'envoi : 1A 056 551 7765 7

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION



Expéditeur

M. Fina Michel BP 404
RDZ 209 La Plaine
38 550 AUBERIVES/VAREZE

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la Lettre Recommandée Électronique, consultez www.laposte.fr/lre.

En provenance de :

~~Mme Nicole BERNARD
Mairie d'AUBERIVES S/
VAREZE
MAIRIE
38 554 ST MAURICE CEDEX~~

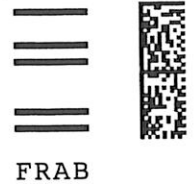
Présenté / Avisé le : 24/11/11
Distribué le : 24/11/11
Signature du destinataire ou du mandataire (Précisez nom et prénom)
[Signature]

RECOMMANDÉ AVIS DE RÉCEPTION



Numéro de l'envoi : 1A 056 551 7765 7

Renvoyer à l'adresse ci-dessous :



M. Fina Michel BP 404
RDZ 209 La Plaine

38 550 AUBERIVES/VAREZE

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISE

Service du Cadastre

Département : ISERE
Commune : AUBERVES-SUR-VAREZE

Section : AD
Feuille(s) : 000 AD 01
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 18/08/2010

Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de : VIENNE
12, rue Jean Moulin
B.P. 107
38209 VIENNE CEDEX
Téléphone : 04 74 31 12 68
Fax : 04 74 31 31 57
cadif.vienne@dgi.finances.gouv.fr

Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé
à la date :
A
le
L'.....

